

BULLETIN D'INSCRIPTION

LES BAUX HCL:

regards de juristes et questions pratiques

© 8H30-16H30

29 NOVEMBRE 2018



Mme M.



Professionnel
Enseignant-chercheur
Etudiant/Doctorant

Nom :
Prénom :
Fonction:
Organisme :
Adresse :
Code postal :
Ville:
Téléphone :Fax :
Courriel :
Souhaite une attestation de présence (nour les professionnels et les doctorants)

Souhaite un reçu de paiement

Bulletin à retourner avec le règlement ou le justificatif de virement à :

Université Jean Moulin Lyon 3 Faculté de Droit - IDPI 1 C avenue des frères Lumière CS 78242 69372 LYON cedex 08 Ou florence.bernigaud@univ-lyon3.fr











DROITS D'INSCRIPTION

70€ TTC

30€ TTC pour le déjeuner

Gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants (sur justificatif)

MODES DE RÈGLEMENT

- Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable Université Jean Moulin Lyon 3

Signature du donneur d'ordre et cachet de l'entreprise OBLIGATOIRES:

- Virement (bien préciser l'objet du virement)

N° SIRET: 196 924 377 00282

N° compte : 10071-69000-00001004334 -60 IBAN : Fr76 1007 1690 0000 0010 0433 460

]
Si votre service comptable exige une fa	cture ac	quittée ou un	e facture ave	c la réference (d'un bon
de commande, merci de remplir les cha	•				
Adresse du donneur d'ordre (si différent	du parti	cipant)			
Nom ou raison sociale :					
Nature juridique :					
Adresse:					
Code postal :					
Ville:					
Téléphone :					
Courriel:	@				
N° SIRET :					
(champ obligatoire pour la France)					
N° TVA intra-communautaire :					
(champ obligatoire pour l'étranger)					
Adresse du service payeur (si différent d	lu donnei	ır d'ordre)			
Nom ou raison sociale					
Nature juridique					
Adresse					
Code postal					
Ville					
Téléphone					
Courriel:	@				
N°BON DE COMMANDE à référencer sur				_	

« En vertu des dispositions du code de la consommation, le participant dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de son inscription. Cette rétractation pourra s'effecture par courrier postal ou électronique à charge pour le participant de conserver une preuve de l'envoi dans le délai de rétractation. Toutefois, conformément à ce qui est prévu au 1º de l'article LIZI-2I-8 du code de la consommation, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé à compter de la date de début du colloque et ce même si 14 jours ne sont pas écoulés depuis l'inscription. En complétant le présent bulletin d'inscription, le participant certifie avoir pris connaissance des conditions exposées ci-avant dans lesquelles s'éverce son droit de rétractation ».